

FACCO

RAPPORT ANNUEL 2022

Les chiffres clés

Page 6

47 temps forts

Page 8

Bilan de l'activité

Pages 12 à 19





édito

**Christophe
Carlier**

Président de la **FACCO**

Prenons le temps de savourer le plaisir de nous retrouver lors de l'Assemblée Générale du 19 mai. La nette amélioration des conditions sanitaires en France va enfin nous le permettre après 2 ans d'éloignement. Au pays de Pasteur, la science a triomphé de l'obscurantisme et permis la protection de la grande majorité de nos concitoyens grâce à la vaccination.

Nous allons pouvoir pratiquer à nouveau ce qui fait la force de la FACCO. La convivialité et l'intelligence collective, que ce soit au sein de nos groupes de travail ou lors de réunions avec nos parties prenantes. Et, les opportunités de nous retrouver autour de sujets complexes ne vont pas manquer.

La terrible invasion de l'Ukraine par la Russie et le renforcement des nationalismes remettent en cause la libre circulation des biens et des personnes. Pour autant, notre industrie est reconnue pour ses performances à l'exportation et est la 6^{ème} industrie agro-alimentaire française ayant une balance commerciale excédentaire.

Tout comme les prix de l'énergie, les matières premières essentielles à la production d'aliments de qualité pour nos animaux de compagnie subissent l'impact direct de la guerre. Et, si l'inflation est un sujet important qui n'a pas manqué d'animer les débats de l'élection présidentielle, de potentielles pénuries de matières premières seraient encore plus

dommageables pour notre industrie. La FACCO va devoir redoubler d'efforts. Avant tout pour lutter contre la tentation des producteurs de bio-carburants qui lorgnent sur les graisses de catégorie 3. Ensuite pour simplifier des règles d'étiquetage archaïques qui ne laissent que peu de place à la flexibilité requise par l'accumulation des crises.

Pour finir, les sujets environnementaux et sociétaux continuent de diffuser dans la société française. Nos entreprises vont devoir organiser leur sortie du plastique (3R : réduction, réemploi et recyclage des emballages plastiques). La notion de bien-être animal fait son chemin. La création de l'observatoire des carnivores domestiques et la loi Dombreval en sont une expression tangible.

En ces temps troublés, nous allons devoir continuer à tester les capacités de résilience de notre industrie. Il est apparu évident au Conseil d'Administration que le moment était venu de repenser le futur de la FACCO dans ce nouveau contexte chargé d'ambiguïté lors d'un séminaire

stratégique. Sous tendu par une démarche RSE volontaire, ce séminaire sera l'occasion de préciser les enjeux et chantiers majeurs qui se présentent à nous et d'agréer les moyens que nous souhaitons y consacrer. C'est ensemble que nous garderons le cap !





C'est quoi la **FACCO** ?

La **FACCO** est la **F**édération des fabricants d'**A**liments pour **C**hiens, **C**hats, **O**iseaux et autres animaux familiers.

Créée en 1965, elle compte **35 adhérents** qui représentent 98% de la production et des ventes en France. La FACCO est membre de la FEDIAF (Fédération européenne de l'Industrie des aliments pour animaux familiers).



Sa mission

Être le référent de la nutrition des animaux de compagnie en garantissant la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments qui contribueront à leur bien-être.

Comment la FACCO assure t-elle sa mission ?

La **FACCO s'entoure d'experts**, de scientifiques, de nutritionnistes et travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et la FEDIAF, notre association européenne. La FACCO et ses adhérents s'appuient sur **3 outils**, qui sont des **règles volontaires**. Ils viennent s'appliquer en sus de la réglementation :

01. Le guide nutritionnel, livre de chevet de tous les formulateurs pour concevoir des recettes équilibrées en fonction de leurs besoins physiologique et nutritionnel sur la base des dernières connaissances scientifiques.

02. Le code de bonnes pratiques d'étiquetage, dit « code FEDIAF », complément indispensable à la réglementation. Il fournit des explications et des orientations claires pour un étiquetage harmonisé au sein de l'UE.

03. Le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, meilleur ami

des responsables qualité. Il permet de maîtriser les risques sanitaires tout au long du procédé de fabrication, pour garantir la salubrité des aliments.

Ces guides et code sont élaborés par la FEDIAF, notre association européenne, à laquelle les experts de la FACCO participent activement. Le code FEDIAF et le guide de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication expliquent et complètent la réglementation officielle. Ils sont validés par la Commission Européenne et les experts nationaux de chaque État membre. Règles volontaires, oui, mais strictement encadrées ! Tous les adhérents de la FACCO s'engagent à suivre ces guides et sont, bien entendu, tenus d'appliquer la réglementation.

Le respect de la réglementation est garanti auprès des consommateurs par les autorités nationales, notamment par la DGCCRF et la DGAL, qui contrôlent régulièrement notre industrie.

La FACCO continue sa quête de l'excellence !



Depuis 3 ans, la FACCO est évaluée selon le référentiel Quali'OP. Conçue pour les Associations Professionnelles, la certification Engagement de service - QUALI'OP est un référentiel permettant d'évaluer la qualité des services proposés par la FACCO et de valoriser notre savoir-faire. C'est un vrai gage de confiance pour nos adhérents ! L'objectif de cette certification est de formaliser et de structurer les pratiques quotidiennes et les missions des Associations Professionnelles afin de les rendre exemplaires en matière d'obligation et d'engagement. Ainsi, nous sommes évalués sur la transparence de notre organisation, la qualité de notre veille, nos actions d'influence, notre communication interne et externe ou encore la capacité d'information et d'écoute de nos adhérents. En 2022, nous poursuivons cette quête d'excellence et franchissons une nouvelle étape : devenir une AP Engagée RSE.

LA RSE, C'EST QUOI ?

La RSE désigne la Responsabilité Sociétale des Entreprises. L'ISO 26000 la définit comme : « Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- Contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- Prend en compte les attentes des parties prenantes ;

- Respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;
 - Est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »
- Pour définir le périmètre de leur responsabilité sociétale, la norme ISO 26000 invite les organisations à articuler leur démarche autour de sept questions centrales : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, les loyautés des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les Communautés et développement local. Ces questions centrales visent à identifier les domaines d'actions pertinents sur lesquels l'organisation va pouvoir se baser pour fixer ses priorités et mettre en place ses propres actions. Le Label Engagé RSE repose sur un référentiel constitué de 8 chapitres dans lesquels sont répartis 55 critères d'évaluation qui challengent l'organisation sur l'ensemble des 7 principes et 7 questions centrales de la norme internationale ISO 26000.

POURQUOI SE FAIRE ÉVALUER RSE ?

- Démarche structurante et d'amélioration continue pour la FACCO
- Confirmation de l'éthique et de la transparence de nos méthodes de travail
- Intégrer tous les enjeux du

développement durable dans notre activité quotidienne mais aussi dans les actions mises en place au bénéfice de nos adhérents

- Répondre aux attentes sociétales de nos parties prenantes, identifier les enjeux actuels et futurs afin d'anticiper les risques, d'améliorer les pratiques, de maintenir la bonne qualité de dialogue avec nos parties prenantes et d'optimiser la performance
- Prendre de la hauteur sur notre industrie
- Avoir une vraie évaluation de notre plan stratégique via le prisme RSE => ne pas oublier les piliers économie et sociétal dans notre réflexion !
- Nous aider à identifier et prioriser les futurs chantiers
- Une image positive pour notre association !

L'ÉVALUATION RSE DE LA FACCO PAR L'AFNOR

Le 28 avril 2022, nous avons été évalués par Mme Catherine Lasserre, auditrice pour l'AFNOR. Nous obtenons un score de 366 points et le niveau « En progression ». Cette performance a été saluée par l'auditrice au vue de la jeunesse de la FACCO : nous avons initié ce travail depuis 3 ans, même si certaines bases existaient et nécessitaient une formalisation. Nous avons désigné 4 parties intéressées qui ont été interviewées lors de cette évaluation. Les mots-clés retenus concernant la FACCO sont « Engagement, Professionnels et efficaces, Transparence, Partenaire, Expertise, Collaboration », ils témoignent de notre ADN. Pour confirmer notre engagement, il est nécessaire que la FACCO se dote d'une stratégie RSE structurée. C'est-à-dire de s'assurer que les chantiers structurants et fédérateurs – actuels et futurs - de l'industrie soient identifiés. Qu'ils fassent l'objet d'une évaluation objective par la définition d'indicateurs et la comparaison des bonnes pratiques par le partage entre adhérents et avec d'autres structures.

7 principes de comportement

1. Redevabilité
2. Transparence
3. Comportement éthique
4. Reconnaissance des intérêts des parties prenantes
5. Respect du principe de légalité
6. Prise en compte des normes internationales de comportement
7. Respect des Droits de l'Homme

7 questions centrales interdépendantes



Les chiffres clés

- PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES DE LA PROFESSION -

(Données économiques adhérents FACCO 2021)



35

ADHÉRENTS



40

UNITÉS DE PRODUCTION



2 105 310

TONNES de produits fabriqués



80 %

DES ALIMENTS vendus en France sont fabriqués en France !

LES VENTES EN FRANCE



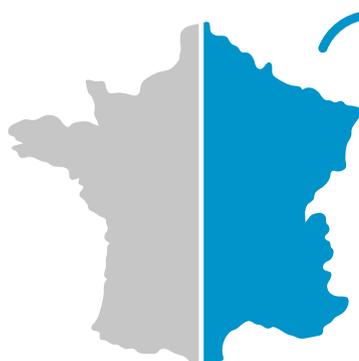
1 316 006 tonnes de produits vendus en France chaque année dont :

405 050 tonnes de produits humides (chiens/chats)

881 493 tonnes de produits secs (tous animaux)

27 567 tonnes d'aliments complémentaires.

EXPORTATION DE LA PRODUCTION



À L'EXPORT

50%

de la production est exportée, soit

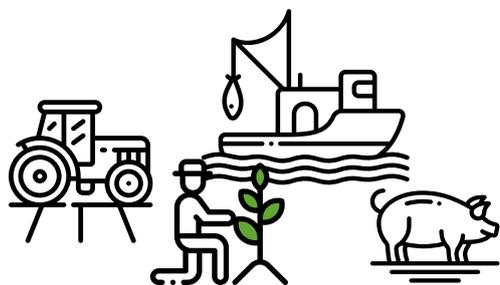
1 052 804 tonnes.

Une balance commerciale excédentaire de

744 millions d'euros.

CA DE LA PROFESSION EN 2021
3,9 milliards d'euros

LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES



1 700 380 tonnes

DE PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE SONT VALORISÉS, DONT :

49% proviennent de France

88% de l'Union Européenne

12% provient des Pays Tiers

L'IMPACT SUR L'EMPLOI



7 300 emplois directs
+300 par rapport à l'année dernière.



LES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE

164 millions d'euros investis par l'Industrie pour améliorer les produits et la technologie des usines de production.

Les chiffres clés

- PARC DES ANIMAUX FAMILIERS 2020 -

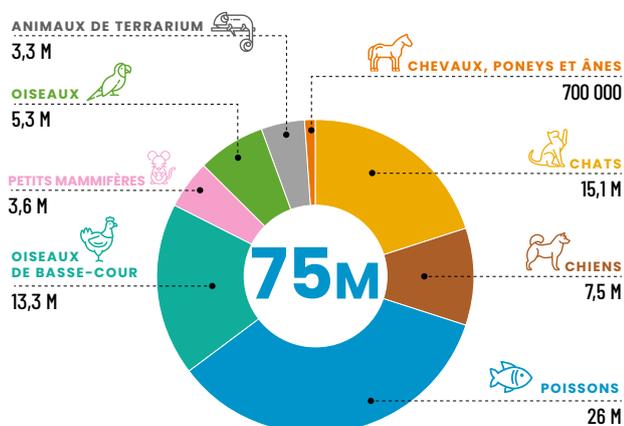
(Sources Kantar-FACCO 2020)

50,5 %

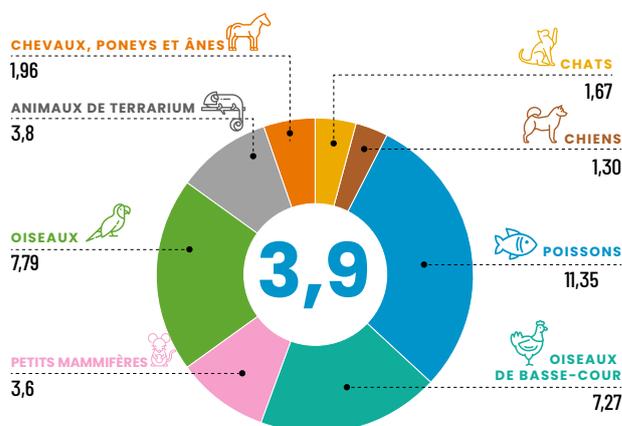
DES FOYERS FRANÇAIS POSSÈDENT UN ANIMAL DOMESTIQUE
UNE TENDANCE EN HAUSSE DEPUIS 2014.

La première **raison de possession** est l'amour des animaux, mais la dimension bien-être (soi-même ou celui des enfants) est de plus en plus importante. Dans le contexte de la crise sanitaire, le chien a davantage permis de réduire le stress et le chat a contribué à préserver le bien-être de ses maîtres.

NOMBRE D'ANIMAUX EN FRANCE EN 2020



NOMBRE MOYEN D'ANIMAUX PAR FOYER POSSESEUR EN 2020



43,5% des foyers possèdent au moins un chien ou un chat.

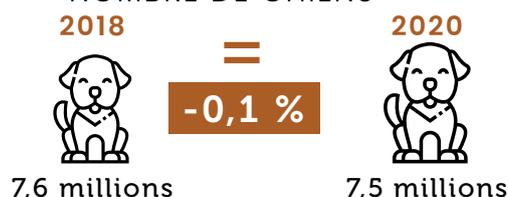
LES CHATS

NOMBRE DE CHATS



LES CHIENS

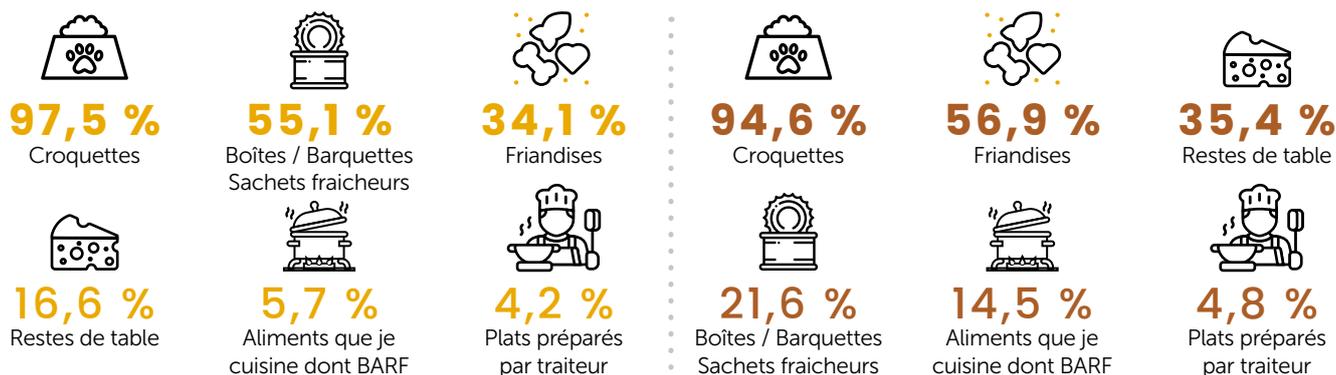
NOMBRE DE CHIENS



La **population féline augmente** tandis que la **population canine reste stable**.
Près d'**1 foyer français sur 3** possède un chat et **1 foyer sur 5** possède un chien

LEUR ALIMENTATION

Quels sont les différents types d'aliments donnés par les propriétaires ?



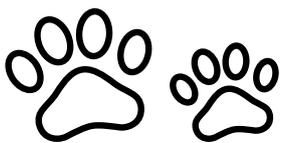
47 temps forts, une année 2021 réussie



01
Janvier

1^{er} : Le Royaume-Uni sort de l'Union Européenne.

15 : Lancement du GT FACCO sur l'affichage environnemental.



07
Juillet

9 : Réunion FAM, BEPT(DGAI), BPRSE(DGAI) sur la fiche technique Turquie.

02
Février

10 : Formation PEF-CR petfood aux adhérents.

10 : Lancement du GT FACCO sur les résultats de l'enquête PAFF 2020.

12 : Formation petfood au BTS TC animaux d'élevage et de compagnie.

19 : Communiqué de presse sur les INFOX allégations santé.

23 : Lancement du Technical Secrétariat sur le PEF-CR petfood.

25 : Partenariat Astuvet.



03
Mars

2 : GT FAM sur les coproduits animaux.

3 : Renouvellement de la certification Quali'OP.

8 : Lancement du GT FACCO sur la vente en vrac.

11 : Réunion DGCCRF sur l'oxyde d'éthylène.

12 : Réunion CITEO sur les gisements plastique.

29 : Lancement de la newsletter externe.



08
Août

27 : Rencontre FAM, BEPT(DGAI), SER de Moscou sur l'audit Russie.

09
Septembre

1 : Formation FACCO à la réglementation russe en présence de FAM, DGAI, SER Moscou, SIFCO.

6-10 : Audit sanitaire virtuel des autorités russes.

17 : Communiqué de presse sur l'activité de l'industrie en 2020.

04

Avril

1^{er} : Réunion intersyndicale sur l'oxyde d'éthylène.

7 : Comité SPS 5 FAM.

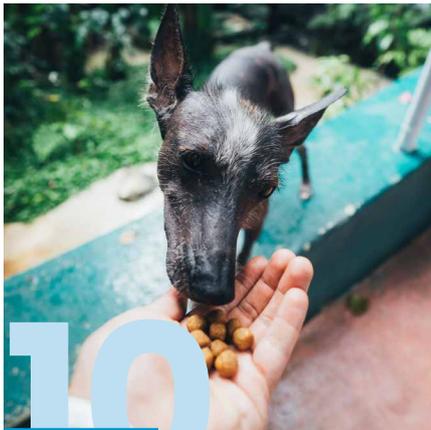
7 : Réunion DGCCRF, DGAI sur la vente en vrac.

8 : Réunion Kantar, Promanimal et I-CAD sur les chiffres de la population animale.

13 : Rencontre virtuelle avec le CELENE.

27 : Lancement du bulletin de veille trimestriel.

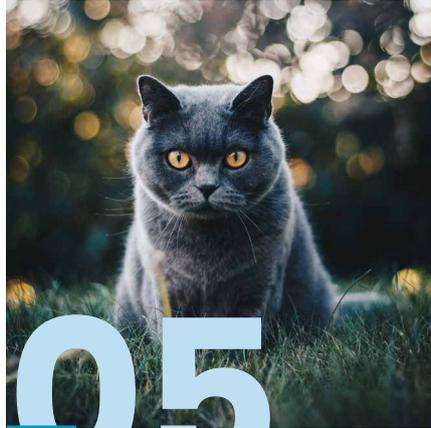
27 : Communiqué de presse sur les INFOX fabrication du petfood.



10 Octobre

14 : Intervention FACCO sur la réglementation petfood dans la formation de Géraldine Blanchard

29 : Comité des partenaires du CGDD sur l'affichage environnemental



05 Mai

11 : Lancement de l'Observatoire des carnivores domestiques.

28 : Réunion CGDD sur le projet de décret qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets.

29 : Communiqué de presse sur l'enquête PAFF 2020 – les chiffres de la population animale.

11

Novembre

4 : Réunion DGPE, DGCCRF, INAO

19 : Réunion FAM, BEPT(DGAI), SER de Moscou sur la certification export Russie

25 : Rencontre DGCCRF – Bureau 4B

26 : Création du film institutionnel FACCO

06

Juin

2 : Rencontre avec l'OABA

9 : Communiqué de presse sur l'enquête PAFF 2020 – la nutrition

10 : Assemblée Générale FACCO

17 : Assemblée Générale FEDIAF

22 : Lancement du Comité de suivi FAM sur le Mexique

28 : Présentation Business France sur le marché mexicain

30 : Présentation DGCCRF de l'enquête TN 2019



12

Décembre

1^{er} : Comité SPS 5 FAM

2 : Réunion CGAAER, BRESE(DGPE) sur EGAlim 2

7 : Conférence FACCO sur les idées reçues en nutrition à VetAgro Sup

9 : Communiqué de presse sur l'inflation des matières premières

14 : Réunion DGEC – Bureau 2C sur les biocarburants

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3R : Réduction, réemploi et recyclage des emballages plastiques
BEPT : Bureau Export Pays Tiers
BPRSE : Bureau de la Prévention des Risques Sanitaires en Elevage
BRESE : Bureau Relations Economiques et Statuts des Entreprises
CELENE : Cellule d'expertise Energie-Environnement des entreprises d'abattage et de préparation de viande.
CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
CGDD : Commissariat Général au

Développement Durable
DGAI : Direction Générale de l'Alimentation
DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat
DGPE : Direction Générale de la Performance Economique
ENVT : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
FAM : FranceAgrimer
FEDIAF : Fédération européenne de l'industrie des aliments pour animaux familiers

GT : Groupe de Travail
I-CAD : Identification des Carnivores Domestiques
INAO : Institut National de l'Origine et de la qualité
OABA : Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
PEF-CR : Product Environmental Footprint Category Rules (empreinte environnementale du produit)
SER : Service Economique Régional
SIFCO : Syndicat des Industries Françaises des COproduits
SPS : Sanitaire et Phytosanitaire



Quatre comités constituent les instances de réflexion qui travaillent sur les dossiers de la Profession.

Les groupes de travail (GT) sont une émanation des différents comités de la FACCO. Constitués d'experts volontaires réunis autour d'une problématique commune, ils sont limités dans le temps et sont animés par le Secrétariat.

Les résultats de ces groupes sont ensuite remontés à la FEDIAF pour une harmonisation au sein de l'Europe lorsque cela est pertinent. La FACCO participe aux groupes de travail de la FEDIAF (Working Group)

Feed Material and Trade WG

GT Vente en vrac

Un groupe s'est créé pour accompagner la tendance de consommation en vrac et répondre à nos obligations légales. Il vise à définir des standards d'hygiène pour la mise sur le marché d'aliments en vrac.

COMITÉ MATIÈRES PREMIÈRES & COMMERCE INTERNATIONAL

Le comité matières premières & commerce international articule ses travaux autour de deux problématiques : la disponibilité des matières premières valorisées par notre industrie et l'accès aux marchés des pays tiers. Il étudie les dossiers réglementaires concernant les matières premières d'origines animale & végétale. Il participe également à la gestion des risques et des alertes. Il assure l'interface avec le Bureau des exportations pays tiers de la DGAL et les services de supports à l'exportation de FranceAgriMer.

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Le comité environnement suit les évolutions réglementaires françaises et européennes liées à l'environnement mais aussi à la santé et à la sécurité au travail. Il examine les différents aspects de l'impact des activités industrielles sur l'environnement : air, eau, effluents, emballages. Et, assure la participation de notre industrie au développement durable. Il collabore avec nos parties prenantes afin de mettre en œuvre une réglementation juste et proportionnée pour notre industrie.

GT Affichage environnemental

Les travaux s'articulent autour des réflexions en cours en alimentation humaine. Le GT vise à suivre et s'inspirer du système en cours de création tout en s'assurant que le PEF reste la méthode de référence.

Environment and Sustainability WG

Groupes de travail et Comités

Nutrition WG

GT Bio

Il a pour objectif de s'assurer que la réglementation BIO en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 soit adaptée à notre production. Cela implique :

- Identifier les additifs indispensables pour produire un aliment de qualité et équilibré.
- Proposer des règles d'étiquetage adaptées.

Additives and Undesirable Substances WG

Analytical science WG

Product Communication WG

COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique prend en charge les standards et recommandations nutritionnelles, de fabrication, de méthodes analytiques et d'hygiène, ainsi que la communication produit et les allégations qui l'accompagnent.

Il participe aux travaux sur la réglementation officielle et les règles volontaires concernant les additifs, les substances indésirables et l'étiquetage.

COMITÉ COMMUNICATION

Le comité communication est un cercle de réflexion qui pilote la stratégie de communication de la FACCO. Il veille au respect de la bonne formulation des messages. Il identifie les enjeux de société. Il valide des projets destinés à alimenter nos prises de paroles et nos réseaux sociaux. Il partage l'information. Enfin, il est le garant de notre image et notre positionnement.

GT Film institutionnel

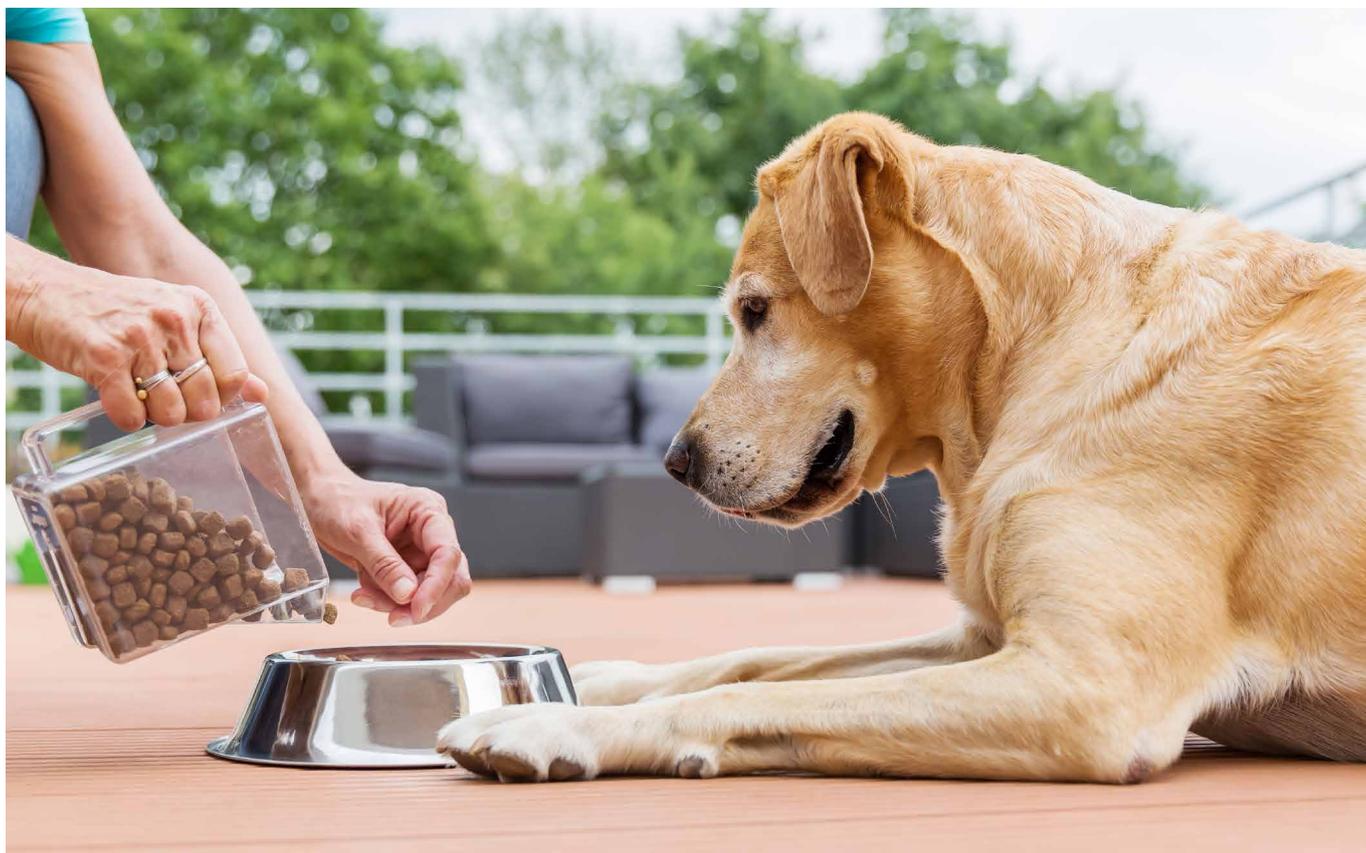
Le groupe s'est réuni pour définir le storyboard et les messages clés à faire passer dans le film. Il a été finalisé fin 2021 et présente l'industrie du petfood en 2mn chrono.

GT PAFF

Il rédige le questionnaire utilisé pour l'enquête biannuelle sur le parc des animaux familiers français. Il analyse ensuite les résultats obtenus.

Communication WG

Merci aux experts volontaires !



Combattre les pratiques déloyales et trompeuses

FAIRE LA CHASSE AUX IDÉES REÇUES ET AUX COMMUNICATIONS TROMPEUSES

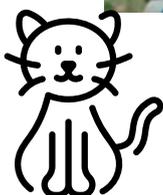
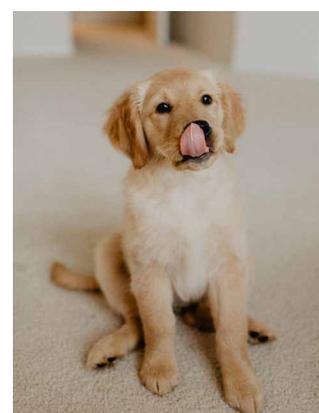
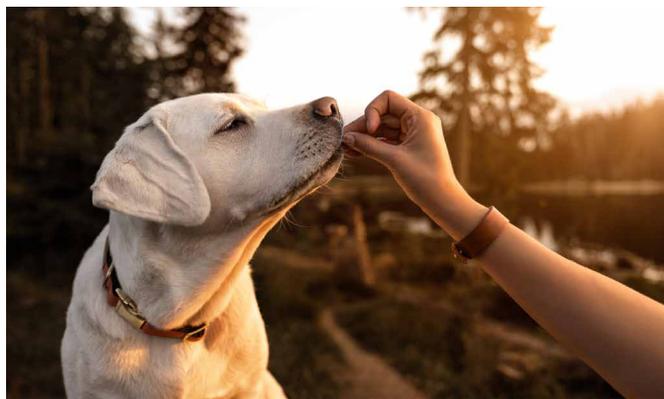
Les marques digitales continuent de ne pas respecter les règles d'éthique et de déontologie en communication.

L'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) a accompagné la FACCO dans l'élaboration de recommandations sectorielles. En 2021, 5 plaintes déposées à l'encontre de sociétés commercialisant du petfood ont fait l'objet d'un avis du Jury de Déontologie Publicitaire (instance en charge d'évaluer la conformité des publicités). Le jury a reproché à ces sociétés d'utiliser des images trop valorisantes des matières premières réellement employées, des allégations relevant du médicament vétérinaire, le mauvais emploi du terme « naturel » ou encore une confusion entre viande et sous-produits animaux. A cette occasion, la FACCO rappelle que le code FEDIAF de bonnes pratiques d'étiquetage, traduit en français, est à libre disposition sur son site Internet. Le Secrétariat répond volontiers aux questions relatives

à l'étiquetage ou encore aux allégations. Quelles soient posées par des adhérents ou non. Cette politique répond à notre objectif de promouvoir et faire respecter les règles d'éthique et de déontologie auprès des membres et non-membres.

La chasse aux INFOX continue dans les écoles vétérinaires et sur les réseaux sociaux.

La période 2020-2021 s'est caractérisée par une campagne de communication auprès de la presse pour démystifier l'industrie du petfood et lutter contre les communications trompeuses. En 2021-2022, nous avons fait nos premières conférences dans les 4 écoles nationales vétérinaires de France sur la thématique « Les idées reçues en nutrition ». Ces conférences ont reçu bon accueil par les étudiants avec qui nos experts ont pu débattre ! Sur les réseaux sociaux et notre site Internet, nous continuons notre série les "VFP" (Vrais-Faux du Petfood). Une série qui doit nous aider à lutter contre les idées reçues et les fausses informations qui circulent de plus en plus.



FORMER LES MEMBRES ET LES NON-MEMBRES AUX RÈGLES D'ÉTHIQUE

Restitution de l'enquête étiquetage de la DGCCRF.

En 2019, la DGCCRF a lancé une enquête nationale sur la loyauté de l'étiquetage des aliments pour animaux. La DGCCRF est intervenue auprès des adhérents de la FACCO pour présenter les résultats, qui ont été publiés en février 2021, en particulier les non-conformités majeures et récurrentes. Un temps d'échanges bienvenu pour clarifier des points réglementaires et améliorer la loyauté des informations pour le consommateur. Car avec un taux de non-conformité à 38%, les résultats ne peuvent pas être considérés comme bons. Même s'ils ne concernent pas que les adhérents, ils réaffirment le rôle de la FACCO dans son rôle de formation continue des membres et non-membres ! Suite à cette intervention, un groupe de travail sur l'étiquetage des sous-produits animaux a vu le jour en 2022.

Des outils externes et internes pour améliorer la loyauté de l'étiquetage envers les consommateurs.

Disponible sur le site Internet de la FACCO, un module de formation gratuit s'adresse aux professionnels, étudiants ou aux curieux qui souhaitent en savoir plus sur l'étiquetage. Cet e-learning comprend une partie apprentissage avec des fiches issues du code d'étiquetage et un QCM pour évaluer sa compréhension des exigences en la matière. Elle reprend également toutes les obligations légales en termes d'étiquetage ainsi que les règles volontaires de la profession. Cette formation réalisée par la FEDIAF, et adaptée par la FACCO et ses experts, est accessible sur le site Internet de la FACCO.

Une FAQ est également disponible pour nos adhérents sur leur portail dédié. Elle vient en complément de la liste des textes réglementaires ainsi que des supports de formation.

Planifier la transition écologique de l'industrie du petfood

CONNAÎTRE NOTRE IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le PEFCR petfood mis à jour pour mieux évaluer l'impact environnemental de nos produits.

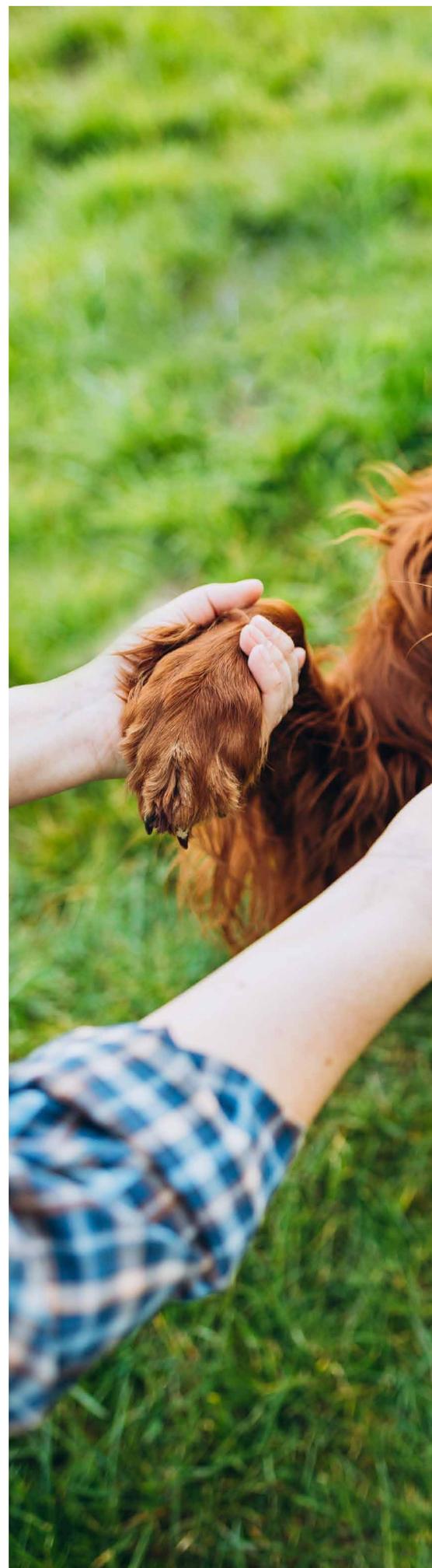
Le Product Environmental Footprint Category Rules-petfood est le long nom pour désigner la méthodologie de calcul de l'empreinte environnementale des aliments complets pour chiens et chats. Outil indispensable pour connaître notre impact carbone ou notre consommation d'eau, et chacun des 14 autres indicateurs que prévoit cette méthode !

Notre industrie dispose d'une méthode validée depuis 2018 par la Commission Européenne. Elle est en cours d'actualisation selon les dernières lignes directrices. Ce processus a pris du retard car nous attendons la mise à jour de la base de données EF3.0 dans laquelle les entreprises peuvent puiser des informations sur leur impact environnemental selon leur process de fabrication, les ingrédients choisis ou le mode de transport des marchandises en amont et en aval. Nous espérons que la Commission la publiera d'ici le 2^e semestre 2022.

Affichage environnemental des produits alimentaires : le petfood de la partie ?

L'affichage environnemental institué par la Loi AGEC du 20 février 2020 a été rendu obligatoire pour chaque secteur par la loi Climat & Résilience du 25 août 2021, sous 5 ans. L'affichage environnemental a pour objectif de faire connaître aux consommateurs l'empreinte écologique d'un produit ou d'un service afin d'éclairer ces derniers dans leurs actes d'achat. La phase d'expérimentation pour les produits alimentaires s'est terminée en décembre 2021.

Le projet piloté par le Ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME, en partenariat avec le monde académique et tous les acteurs professionnels agri-agroalimentaires a vu naître de nombreux projets depuis son démarrage en 2020 (Eco-Score, Planet-score ...) et de nombreuses questions techniques qui n'ont pas encore été tranchées. L'expérimentation a donné lieu à un rapport du gouvernement au Parlement finalisé le 30 mars 2022. La FACCO a contribué à ce rapport qui dessinera les contours du décret qui décrira les





modalités d'application. En particulier, nous questionnons la pertinence d'inclure nos produits dans ce projet, dont l'objectif affiché est de faire évoluer le régime alimentaire des Français vers un régime plus végétal. En effet, nos aliments sont complets. S'il fait sens d'évaluer l'empreinte environnementale d'un aliment avec un autre, comparer nos produits avec une tranche de jambon ou une boîte de petits pois n'a aucun intérêt. Ces derniers n'apportant pas les nutriments nécessaires à une ration journalière équilibrée. Nous sommes une des rares industries à disposer d'un PEFCR. Nous défendons son utilisation nécessaire et suffisante pour le calcul de l'empreinte environnementale. Le rapport mentionne bien que cet affichage environnemental couvrira les denrées alimentaires, excluant de facto nos produits. L'enjeu pour notre industrie sera en 2022 de nous inspirer des discussions autour de son déploiement pour créer un affichage environnemental propre à nos produits.

LA GESTION DE NOS EMBALLAGES PLASTIQUES

Les objectifs 3R de la FACCO pour sortir du plastique à usage unique.

La loi AGEC a introduit l'art. L. 541-10-17. du code de l'environnement qui donne pour objectif à la France d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Le décret n° 2021-517 du 29 avril 2021 fixe les objectifs de la France en termes de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025 :

- 20% de réduction d'ici fin 2025,
- dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation ;
- 100% de recyclage d'ici le 1er janvier 2025

Nos emballages plastiques - bien que faisant l'objet d'usages multiples - ne sont pas conçus pour « être remplis à nouveau » ou « être réutilisés pour un usage identique » et sont donc bien couverts par ces objectifs. Un travail prospectif a été réalisé fin 2021 pour dessiner une trajectoire d'atteinte de ces objectifs par le secteur des aliments pour animaux familiers sous forme d'une fiche de route sectorielle, dans le cadre de la définition de la stratégie 3R de la France. Cette dernière, soumise à consultation et à laquelle la FACCO a contribué, a été validé le 15 avril 2022. Reste pour notre industrie de finaliser la fiche de route sectorielle d'ici mai 2023 : nous devons fixer des objectifs réalistes et identifier les obstacles à leur atteinte.

Des consignes de tri en pêle-mêle.

En mars 2021, le Conseil d'état ordonnait la suspension des actes réglementaires qui visaient le Point Vert en tant que marquage confusant et pénalisaient son affichage sur les emballages. Cette heureuse conclusion n'avait pas été obtenue sans un travail de longue haleine des acteurs français et européens concernés par ricochet. Selon les délais de rigueur, le Conseil d'état doit confirmer cette décision d'ici septembre 2022. Entre temps les consignes de tri et le Triman ont été rendues obligatoires en France. Au 09 mars 2023, tous les emballages des produits mis sur le marché devront faire figurer ces informations. Et pendant ce temps, l'Italie souhaite rendre obligatoire l'affichage de pictogrammes informant le consommateur sur le matériau de l'emballage. L'Espagne maintient l'affichage obligatoire du Point Vert. Et la Bulgarie, le Portugal et la Slovénie réfléchissent à leur propre système de marquage. Il est urgent que la Commission Européenne mette en place un système de consignes harmonisé. Défi de taille tant l'organisation du tri et du recyclage est différente entre Etats membres !

Pérenniser la continuité de notre activité pour une économie saine

DES RÈGLES DE MISE SUR LE MARCHÉ ADAPTÉES

Un nouveau règlement européen pour encadrer le BIO.

Le sujet a été un des temps forts de 2021 et le restera en 2022. Des demandes d'autorisation d'additifs et matières premières pour produire des aliments sains, de qualité et appétents ont été transmises à la Commission Européenne au cours de l'année 2021. Nous espérons une évaluation positive de ces dossiers avant l'été pour une inscription dans la législation européenne à la rentrée. De même, nous travaillons avec la Commission Européenne pour obtenir des règles d'étiquetage et de production adaptées à notre secteur d'activité. Aujourd'hui, celles existantes ont été rédigées pour les animaux de rente et ne sont pas adaptées aux exigences de notre secteur, tant sur la formulation que sur la production ou encore l'étiquetage.

Des lignes directrices pour une mise sur le marché de petfood en vrac sûre.

Dès 2020, la FACCO avait identifié la vente en vrac comme un sujet sociétal sur lequel notre industrie se devait de répondre. Ainsi, une collaboration est née entre Jardineries et Animaleries de France (JAF) et le PRODAF pour rédiger des lignes directrices pour la vente en vrac d'aliments pour animaux familiers. En parallèle, un groupe de travail dédié a vu le jour au sein de la FACCO début 2021. Une rencontre a eu lieu entre la DGCCRF, la DGAI,

la FACCO, JAF et le PRODAF le 8 avril 2021 pour préciser le cadre réglementaire de la vente en vrac. Notamment les autorisations relatives aux magasins proposant ce type de service. Cet entretien a été l'occasion d'attirer l'attention sur les modalités d'étiquetage (quelles informations peuvent être dématérialisées, quelles sont celles qui doivent être présentes sur le lieu d'achat...), la responsabilité en cas de réclamation par un consommateur, la traçabilité et enfin la date de durabilité minimale des produits vendus en vrac. Tous ces points et d'autres seront abordés dans ces futures lignes directrices.

LE DÉFI DES MATIÈRES PREMIÈRES

La crise oxyde d'éthylène se découvre année après année.

Depuis 2 ans, l'Europe est secouée par une crise concernant l'utilisation frauduleuse d'oxyde d'éthylène (ETO). L'ETO a été interdit en Europe en tant que pesticide en 1991 et en tant que biocide en 2011. Comme il est encore autorisé dans certains pays tiers, des résidus de ce pesticide ont été retrouvés dans différentes matières premières et additifs. L'alerte a commencé en septembre 2020 par les graines de sésame et a pris de l'ampleur au fil des recherches et des analyses. A avril 2022, ce sont plus de 18 000 produits qui ont fait l'objet d'un rappel. Notre industrie a également été touchée par cette crise sans précédent. Nous avons dû écarter de nos productions du psyllium

et de la caroube ayant reçu un traitement illégal. Aujourd'hui, notre industrie doit relever un autre défi : la présence d'ETO et de son produit de dégradation, le 2-chloroéthanol, dans certains ingrédients du fait des processus de fabrication. Contrairement aux précédents cas, il ne s'agit pas d'une fraude mais d'une présence inéluctable dû au procédé d'obtention de la matière première et de l'additif.

Face à la concurrence des biocarburants le principe de cascade doit s'affirmer !

Dans le cadre du pacte vert européen dit « green deal », la Commission Européenne travaille sur une série de propositions visant à adapter les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Ainsi, la directive 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (dite RED) est en cours de révision. Notre industrie s'inquiète de la possibilité d'utiliser des graisses C3 pour fabriquer des biocarburants. Aujourd'hui, les biocarburants sont en compétition avec notre secteur et capte une part de nos volumes, faisant augmenter les coûts de ces matières premières. L'interdiction d'utilisation des huiles de palme et de soja, les restrictions sur les grandes cultures destinées à la fabrication de biocarburants nous font craindre des tensions supplémentaires sur ce marché à court et moyen terme. Notre objectif : interdire ou limiter

l'utilisation des graisses C3 valorisables en alimentation animale pour la fabrication des biocarburants car nous ne pouvons pas les substituer. De même, nous suivons avec une extrême attention les débats autour de la définition des carburants d'aviation durables (=SAF) dans la proposition de règlement relatif à l'instauration d'une égalité des conditions de concurrence pour un secteur du transport aérien durable dit « Refuel EU ». La FACCO et la FEDIAF ont initié en 2021 et vont continuer en 2022 un travail de sensibilisation des parlementaires et des instances nationales et européennes sur cette problématique. Le développement des biocarburants ne doit pas se faire au détriment d'une alimentation saine, équilibrée, appétente et de qualité pour les chiens et les chats. D'ailleurs, la valorisation en alimentation humaine et animale prévaut sur la valorisation énergétique dans le cadre de la hiérarchie des déchets.

La grippe aviaire de retour encore et toujours.

Le 3 septembre 2021, la France relevait la tête de l'eau et retrouvait son statut indemne vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène après l'épisode qui a touché le territoire entre novembre 2020 et mai 2021. Mais la trêve prévoyait d'être de courte durée car depuis août 2021, de nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été détectés dans des élevages en Europe. En effet, à peine remise la France n'est plus épargnée depuis le 26 novembre. Pour les professionnels de la volaille, il s'agit d'une crise d'une ampleur sans précédent. Une des principales mesures pour limiter la propagation du virus consiste en l'abattage des volailles des foyers infectés voire alentours. Ainsi, cette nouvelle crise accentue davantage les difficultés d'approvisionnement de notre filière.

L'EXPORT, UN POU MON ÉCONOMIQUE

BREXIT : suite et non-fin du feuilleton.

2021 aura finalement été l'année de la sortie de l'UE du Royaume-Uni. Mais elle n'aura pas été celle de la mise en place des contrôles britanniques aux frontières à l'import des aliments pour animaux familiers européens. La mise en place de postes de contrôle frontaliers et de certificats sanitaires a été repoussée 4 fois en 2021, au 1^{er} juillet 2022. Et nous apprenons alors que nous écrivons ce rapport que cette échéance ne tient plus, les douanes britanniques nous donnent rendez-vous fin 2023 ! En attendant, les exportations de petfood depuis la France vers le Royaume-Uni n'ont jamais été aussi élevées : 191M€ de marchandise exportée. Le Royaume-Uni renforce ainsi sa position de premier client du petfood français.



Le petfood européen face au protectionnisme russe.

Les autorités russes ont audité 3 de nos adhérents et 2 fabricants de sous-produits animaux au mois de septembre 2021, suite aux non-conformités relevées à l'entrée sur leur territoire. Cet audit s'est inscrit dans le cadre d'un vaste plan de contrôle européen où de nombreuses entreprises, voire états membres, se sont vus fermer leur marché. Grâce à une forte mobilisation des services officiels, de FranceAgrimer, de la FACCO et de ses adhérents, l'audit organisé en visioconférence a été concluant pour les entreprises, même si nous attendons toujours le rapport officiel, puisque le marché français reste ouvert. Du fait de la guerre en Ukraine, un audit physique n'est plus à l'ordre du jour.



L'ŒIL DE L'EXPERT

Par Sébastien Abis, directeur du Club DEMETER, chercheur associé à l'IRIS, conseiller scientifique à Futuribles...

« Green deal, crises climatiques, guerre en Ukraine, quelles conséquences pour le marché des céréales ? »

Après deux années de pandémie mondiale, la guerre en Ukraine exacerbe à nouveau le risque de pénurie alimentaire à travers le globe. Les problèmes d'approvisionnement de céréales, d'énergie et de fertilisants font grimper les prix. Cette réalité prend place dans un monde marqué depuis 20 ans par une multiplication des tensions structurelles : crise climatique, croissance démographique, raréfaction des ressources, complexification du commerce international...

Le Club DEMETER est un écosystème qui regroupe 75 structures du secteur agricole/agroalimentaire, tourné vers les réflexions prospectives, les enjeux mondiaux et les dynamiques intersectorielles liées à l'agriculture, l'alimentation et le développement durable. Autour de ses entreprises membres, il met en réseau 18 écoles d'enseignement supérieur, mobilise des experts français et internationaux et coopère avec 5 ministères nationaux.



Améliorer le bien-être de l'humain et des animaux de compagnie

UNE RÉMUNÉRATION JUSTE À CHAQUE MAILLON DE LA FILIÈRE

Les mécanismes d'EGAlim 2 pour mieux rémunérer des agriculteurs se mettent en place difficilement.

Promulguée le 19 octobre 2021, la Loi Egalim 2 vient compléter la première version de la loi du même nom pour protéger la rémunération des agriculteurs en sanctuarisant le prix des matières premières agricoles. Ces dernières ne peuvent plus faire l'objet de négociations commerciales. Concrètement, cet objectif se traduit par :

- la contractualisation obligatoire entre le producteur et son premier acheteur,
- l'instauration d'une clause automatique des prix basée sur la mise en place d'indicateurs de coûts de production,
- la transparence dans les conditions générales de vente, sur le prix de la matière première agricole achetée, qui devient non négociable,
- la non-discrimination tarifaire et l'encadrement des pénalités logistiques.

Notre industrie s'est signalée auprès de la DGCCRF et de la DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises). En effet, étions-nous ou pas dans le champ d'application de la Loi ? Comment répondre à l'obligation de mettre en place des indicateurs sur les matières premières quand ces dernières n'ont pas d'indicateurs publics ? Nous avons eu confirmation que nous étions dans le cadre de la Loi, même si

les usines de production sont hors de France, que nous devons proposer des indicateurs de suivi des prix dans nos CGV même en l'absence d'indicateurs publics. Ainsi, en 2022, la FACCO se rapprochera de ses parties prenantes pour envisager la création d'un indicateur public pour les sous-produits animaux.



2021, LA FACCO AU SERVICE DE LA BIEN-TRAITANCE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Le Bien-Etre Animal des animaux de compagnie a toujours été une préoccupation des adhérents de la FACCO. La FACCO a ainsi été conviée à participer à 2 projets pilotés par le bureau du bien-être animal de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), rattachés au ministère de l'agriculture.

Une nouvelle instance pour lutter contre l'abandon des carnivores domestiques.

Le 28 mai 2021, le Ministre chargé de l'agriculture a mis en place l'Observatoire des Carnivores Domestiques (OCAD). L'OCAD est piloté par la DGAL. La FACCO a été conviée en tant qu'expert à participer au comité de pilotage qui réunit les parties prenantes dans le domaine des animaux de compagnie : ordre, syndicat et association des vétérinaires, sociétés et associations de protection animale et en charge de refuges ou fourrières, société d'Identification des Carnivores Domestiques (I-CAD), livres d'origines canine et féline, ainsi que syndicats professionnels comme le PRODAF. L'OCAD a pour objectif de dresser un état des lieux et des recommandations pour améliorer les politiques publiques menées en faveur de la protection des carnivores domestiques. Sa première mission sera de disposer de données consolidées pour évaluer la population française des chiens et chats ainsi que le nombre d'abandons d'animaux et d'en déterminer les principales causes. Le travail mené depuis l'année dernière avec l'I-CAD et Prom'Animal pour consolider nos données sur la population canine et féline prend ainsi tout son sens. L'OCAD nous a sollicité sur cette problématique de chiffres mais aussi pour intégrer certaines questions, comme l'identification, dans chaque vague de l'enquête Kantar-FACCO sur la possession animale.



Élaboration de la nouvelle feuille de route stratégique sur le bien-être animal

En parallèle de la création de l'OCAD, la FACCO a été conviée à participer au groupe de travail consacré aux animaux de compagnie pour préparer la nouvelle feuille de route stratégique 2022-2024 du gouvernement sur le bien-être animal. Cette nouvelle feuille de route est la suite d'une première stratégie ministérielle sur le bien-être animal couvrant la période 2016-2020. Cette stratégie englobe les animaux de rente, les chevaux mais aussi les animaux de compagnie. Elle s'inscrit également dans un calendrier national (Loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre

les animaux et les hommes) et européen puisqu'à fin 2023, l'UE doit réviser en profondeur sa législation sur le bien-être animal. Plusieurs thèmes ont été abordés au cours de ce groupe de travail comme la lutte contre l'abandon et la maltraitance.

Exploitation des données Kantar FACCO sur le parc des animaux familiers français de 1997 à 2020

Dans le rapport précédent, nous vous présentions les résultats 2020 de l'enquête sur le parc des animaux familiers français (PAFF). Les travaux pour l'enquête 2022 ont déjà débuté ! Cette étude, unique en son genre, permet de collecter des informations pour caractériser la population d'animaux familiers, le profil et les choix de leurs propriétaires. Forte d'un long historique continue,

elle constitue une véritable mine d'informations.

Le Dr vétérinaire Sébastien Lefebvre, enseignant-chercheur à VetAgroSup Lyon, va exploiter nos 20 années de résultats d'études Kantar-FACCO sur le parc des animaux familiers français. Objectif : effectuer un travail statistique pour identifier les données en corrélation et en tirer, le cas échéant des conclusions. Par exemple, existe-t'il une corrélation entre l'espérance de vie et l'alimentation ? Nous pourrions également suivre l'évolution des pratiques au fil des ans au sein d'un même foyer. Les premiers résultats sont attendus pour le second semestre 2022.

Gouvernance

La FACCO se compose d'un Conseil d'Administration, **organe décisionnel**, de 4 Comités qui en émanent et lui **rapportent les travaux réalisés**, et d'un Secrétariat qui **appuie ces instances** en apportant un **support technique et logistique** pour assurer la prise de décisions.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION & LES MEMBRES DU BUREAU 2021/2023

Les décisions et orientations stratégiques de l'industrie sont prises par le Conseil d'Administration. Il se réunit 3 fois par an et est renouvelé tous les 2 ans. Il peut compter jusqu'à 12 membres. Il est **doté d'un Bureau** comprenant le Président de la FACCO, les 2 vice-présidents et le Trésorier. **Il rapporte ses décisions à l'Assemblée Générale annuelle.**



Christophe Carlier
Royal Canin,
Président de la FACCO



Isabelle Taillandier
Nestlé Purina Petcare COF,
Vice-Présidente de la FACCO



Romain Dumas
Mars PF France,
Vice-Président de la FACCO



Jean-Charles Duquesne
La Normandise,
Trésorier de la FACCO



Philippe Domptail
Virbac Nutrition,
Administrateur de la FACCO



Yannick Gueho
Sopral,
Administrateur de la FACCO



Michel Guiot
United Petfood France,
Administrateur de la FACCO



Jean-Michel Laffargue
Hill's Pet Nutrition France,
Administrateur de la FACCO



Valérie Le Graët
Fidèle,
Administrateur de la FACCO



Nicolas Ouziel
Affinity PetCare,
Administrateur de la FACCO



Jérôme Tixier
Vitakraft,
Administrateur de la FACCO



Organisation

LES COMITÉS

Ils sont chacun présidés et vice-présidés par un **membre élu**. Ils sont créés par décision du Conseil d'Administration pour **traiter des sujets d'importance de l'industrie**. Ils rapportent l'état d'avancement des travaux menés par les experts qui les composent 3 fois par an au Conseil et à l'Assemblée Générale annuelle.



Comité Technique
présidé par
Pierre Jaouen
(Sopral)



**Comité Matières
Premières &
Commerce
International**
présidé par Robin Balas
(Royal Canin)



**Comité
Environnement**
présidé par Jean-
Michel Laffargue
(Hill's Pet Nutrition
France)



**Comité
Communication**
animé par Frédéric
Geoffroy (FACCO)

LE SECRÉTARIAT DE LA FACCO

Le Secrétariat **apporte un support technique et logistique** au Conseil d'Administration et aux Comités pour **assurer la prise de décisions et leur bonne exécution**. Il représente la FACCO auprès des différentes parties prenantes.



Aurélie Bynens
Déléguée Générale
de la FACCO



Benjamin Petiteau
Chargé de mission
de la FACCO



Stéphanie Roux
Chargée de mission
de la FACCO



Frédéric Geoffroy
DirCom de la FACCO

Les 35 sociétés



ATM PETFOOD

A.T.M. PETFOOD
49160 LONGUE JUMELLES

ALFAPROD

ALFAPROD
80200 PERONNE



Affinity PetCare France
94150 RUNGIS



C&D Foods France
62200 BOULOGNE SUR MER



CODICO SAS
81240 SAINT AMANS VALTORET



CRUSTY FOOD
47260 VERTEUIL D'AGENAIS



Dechra Veterinary Product
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX



DEUERER PETCARE France
47300 VILLENEUVE SUR LOT



FARMINA
77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN



FIDELE S.A.
22200 GUINGUAMP



HAMIFORM
56800 PLOERMEL



Hills Pet Nutrition SNC
06560 VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS



NORMANDISE
Pet Food

LA NORMANDISE
14500 VIRE NORMANDIE



LDCA
81100 CASTRES



MANE
56530 QUEVEN



MARS PF France
45550 SAINT DENIS-DE-L'HOTEL



NATURA PLUS ULTRA PET FOOD
47310 ESTILLAC



Leur Bien-être, Notre Passion.

NESTLÉ PURINA PETCARE
COF SAS
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

membres de la FACCO



NUTRISCIENCES
47240 CASTELCULIER



PETFOOD RUN
97861 SAINT PAUL



PPF
69006 LYON



PURE SALMON
62200 BOULOGNE-SUR-MER



Riga
59223 RONCQ



ROYAL CANIN
30470 AIMARGUES



SAGA NUTRITION
63120 COURPIERE



SAUVALE PRODUCTION
53200 CHÂTEAU-GONTIER



SOPRAL
35580 GUICHEN



SYMRISE PET FOOD
56250 ELVEN



SYNERGIE PROD
49450 SEVREMOINE



UNITED PETFOOD
UNITED PETFOOD France
62126 WIMILLE



VERNON PIERRE SAS
41120 OUCHAMPS -LE
CONTROIS EN SOLOGNE



VETINNOV
11400 CASTELNAUDARY



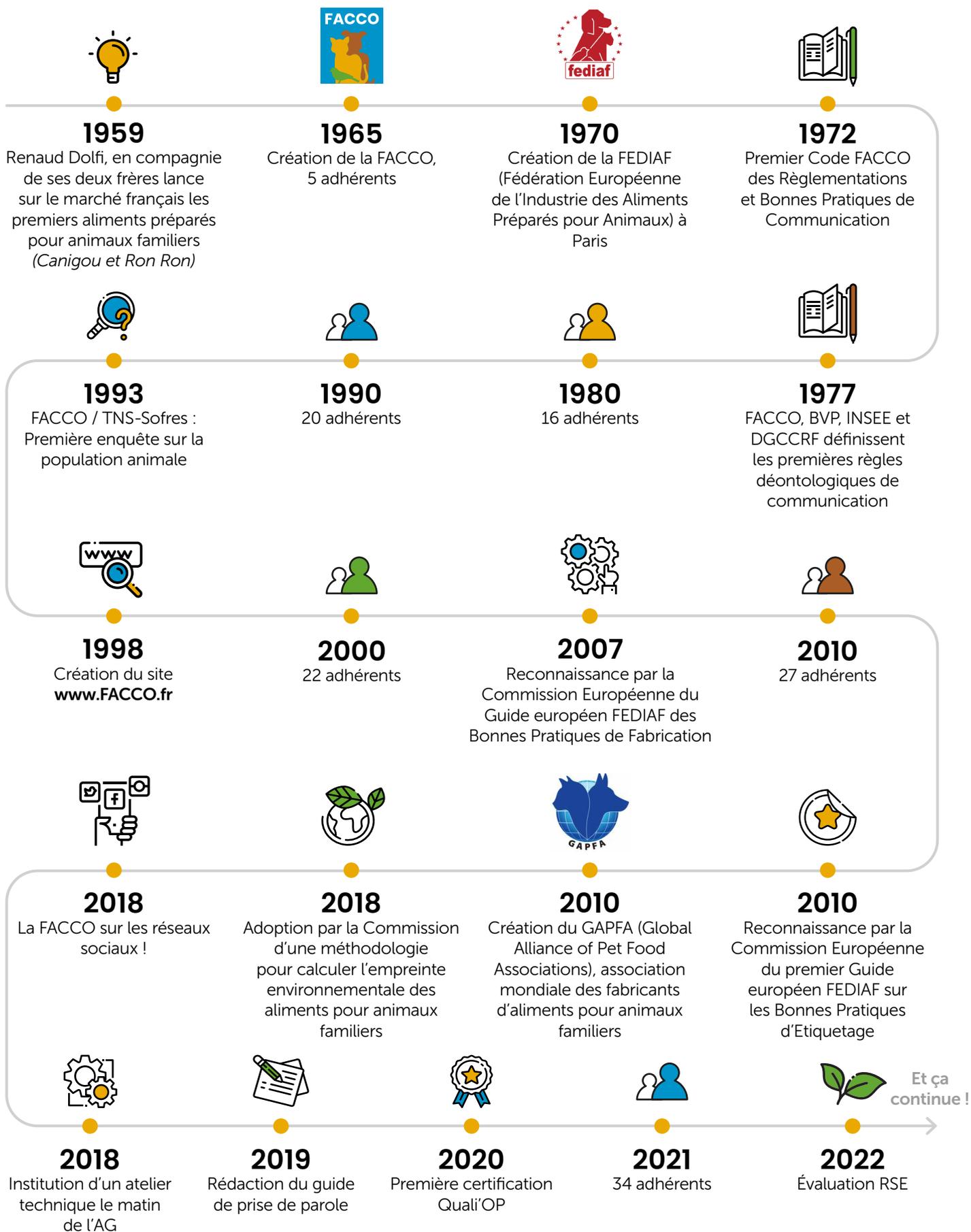
VIRBAC NUTRITION
30600 VAUVERT



VITAKRAFT
91680 BRUYERES LE CHATEL



Une histoire qui en dit long !



40 usines implantées partout en France



A.T.M. PETFOOD 49160 LONGUE JUMELLES
AFFINITY PETCARE 41330 LA CHAPELLE-VENDÔMOISE
ALFAPROD 80200 PERONNE
C&D RUE MONTEBELLO 62200 BOULOGNE SUR MER / RUE DE NEMOURS 62200 BOULOGNE SUR MER
CODICO SAS 81240 SAINT AMANS VALTORET
CRUSTY FOOD 47260 VERTEUIL D'AGENAIS
DEUERER PETCARE FRANCE 47300 VILLENEUVE SUR LOT
FIDELE S.A. 22200 GUINGUAMP
HAMIFORM 56800 PLOERMEL
LA NORMANDISE 14500 VIRE NORMANDIE
MANE 56530 QUEVEN

MARS PF FRANCE 67120 ERNOLSHEIM BRUCH / 45550 SAINT DENIS-DE-L'HOTEL
NATURA PLUS ULTRA PET FOOD 47310 ESTILLAC
NESTLÉ PURINA PETCARE FRANCE SAS 27290 MONTFORT SUR RISLE / 42340 VEAUCHE / 62140 MARCONNELLE / 80800 AUBIGNY / 29300 QUIMPERLÉ
NUTRISCIENCES 47240 CASTELCULIER
PETFOOD RUN 97861 SAINT PAUL
PURE SALMON 62200 BOULOGNE-SUR-MER
RIGA 59223 RONCQ / 59960 NEUVILLE EN FERRAI
ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES / 59258 LES RUES DES VIGNES

SAGA NUTRITION 63120 COURPIERE
SAUVALE PRODUCTION 53200 CHÂTEAU-GONTIER
SOPRAL 35580 GUICHEN
SYMRISE PET FOOD 56250 ELVEN
SYNERGIE PROD 49450 SEVREMOINE
UNITED PETFOOD FRANCE 62126 WIMILLE 85140 SAINT MARTIN DESNOYERS / 03400 YZEURE / 77650 STE COLOMBE
UPB 16600 MORNAC
VERNON PIERRE SAS 41120 OUCHAMPS LE CONTROIS EN SOLOGNE
VETINNOV 11400 CASTELNAUDARY
VIRBAC NUTRITION 30600 VAUVERT



Ciao Benjamin !

3 ans et 6 mois sur le papier, c'est court. Mais 3 ans et 6 mois à la FACCO, c'est acquérir l'expérience d'une vie ! A l'heure où j'écris ces lignes, il m'est difficile de décider par quel bout commencer pour décrire mon passage, tellement il y en a de bouts. Donc en pêle-mêle : café, chien, chat, boulevard Magenta, AGECE, croquettes, pâtée, pâté, passion, bio, budget, oiseaux, n=5, chouquettes, droit mou, les stats !, un autre café s'il vous plaît, sous-produits animaux, RSE, surf, canasson, confiance, administration, Batman & Robin, PPA, bouillon, BREF, PEF, respect, issue sheet, autres animaux familiers, falafels, tata, quali'OP, IAHP, consensus, covid. Comprenez qui pourra, pour moi-même c'est un peu flou ! En bref, ces 3 ans et 6 mois ont été riches.



Riches en rencontres bien sûr. Lors de mon entretien d'embauche, j'ai dû répondre à la question « Qu'est-ce qui te rend le plus fier ? ». Je bredouillais à l'époque que c'était la qualité de mes relations avec mon entourage. Je le dis avec plus d'assurance aujourd'hui, tant je suis satisfait des liens de confiance et parfois d'amitié noués avec chaque personne rencontrée. Que ce soit avec les adhérents, que je n'ai jamais considérés comme des clients. Que ce soit avec l'administration, mon temps passé à FranceAgriMer puis à la FACCO me confirme que c'est bien un partenariat qui est à l'œuvre. Que ce soit avec nos homologues des autres secteurs professionnels, ce sont de véritables collaborateurs. Et sans oublier le Secrétariat FACCO, Aurélie et Fred, trio de choc, s'il en est !

Riches en enjeux ! Je reviens là encore à mon entretien d'embauche, où je disais que plus que d'avoir une cause à cœur qui m'anime, c'est le défi intellectuel qui m'attire, la dissection méticuleuse d'un puzzle complexe. J'ai été servi. Ces 3 ans et 6 mois ont fait de moi un gymnaste mental olympique, un véritable Shiva du petfood !

Je ne vais pas revenir sur la vaste étendue des sujets traités, déjà bien évoqués dans ce rapport. Je cite en revanche quelques casquettes que j'ai pu porter : j'ai été animateur, légiste, comptable, écrivain, responsable qualité, acteur, RH, statisticien, organisateur d'évé-

nements, et bien d'autres. Tout ça pour le bien-être de nos amis canins, félins et autres espèces à poils et plumes qui partagent nos vies et qui n'ont pas la moindre idée des efforts que nous déployons pour eux. Ou peut-être que si justement, ce qui serait merveilleux et inquiétant à la fois...

Ces 3 ans et 6 mois ont fait de moi un gymnaste mental olympique, un véritable Shiva du petfood !

Pas de regrets donc ! Des souhaits. Souhait pour les personnes, q u ' e l l e s

gardent leur passion et leur fougue, leur bonne humeur et leur (bon ?) humour. Souhait pour la FACCO, elle est ambitieuse et créative, et de grands défis l'attendent. Qu'elle n'oublie pas de s'armer pour les affronter. Souhait pour moi de rencontrer d'autres expériences aussi stimulantes ! Pas d'inquiétude là-dessus.

Et des remerciements. Merci aux adhérents ! J'aimerais citer des noms mais ce mot de fin n'en finirait plus (vous êtes près de 200 quand même...). Merci de m'avoir accueilli avec patience et de m'avoir fait confiance. Merci à Christophe, pour ton inspiration et ton humour. Tu as renouvelé ton mandat de Président pendant que j'étais encore là, c'est que travailler avec moi n'aura pas été trop désagréable ! Merci à Fred, de m'avoir appris à rédiger des posts facebook sur l'utilité de faire porter un manteau à son chien en hiver... Et puis surtout, merci pour ton humanité ! Et la meilleure pour la fin, la crème de la crème, la patronne du petfood. Merci Aurélie, pour un tas de choses ! Ta passion contagieuse, ta confiance sans faille, ta bienveillance sincère. Ça aura été un plaisir de partager ces 3 ans et 6 mois avec toi. Stéphanie, je te passe le flambeau !

Merci les amis, et ciao.



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

ADHÉRENTS À LA FACCO NOUS NOUS ENGAGEONS
POUR L'EXIGENCE ET L'EXCELLENCE !

DES ALIMENTS SÛRS.

- **Nous nous engageons** pour la réalisation de formulations basées sur des données scientifiques pour le respect des besoins nutritionnels de l'animal.
- **Nous nous engageons** pour la création de produits de qualité qui respectent les normes de sécurité sanitaire, françaises et européennes.

UNE INFORMATION ACCESSIBLE.

- **Nous nous engageons** au respect des guides et code de bonnes pratiques FEDIAF dont l'engagement va au-delà de la réglementation UE.
- **Nous nous engageons** pour être un organe de référence à l'écoute, pour guider et accompagner les propriétaires d'animaux de compagnie.
- **Nous nous engageons** à mettre une information accessible à tous via www.facco.fr et nos réseaux sociaux.

UNE DÉMARCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT.

- **Nous nous engageons** à valoriser les matières premières non consommées dans l'alimentation humaine.
- **Nous nous engageons** à mettre la protection de l'environnement au coeur de nos réflexions, en instaurant des pratiques responsables et durables communes.
- **Nous nous engageons** à ce que nos aliments ne soient pas élaborés avec des matières issues d'espèces protégées.

UN BIEN-ÊTRE PARTAGÉ !

- Nous sommes tous soucieux du **bien-être animal**.
- Nous respectons l'animal, sa **bonne santé** et son bien-être.



Contactez-nous !

01 48 03 29 11
facco@facco.fr

Suivez nous sur :



FACCO.fr

FÉDÉRATION DES FABRICANTS D'ALIMENTS POUR CHIENS, CHATS, OISEAUX ET AUTRES ANIMAUX FAMILIERS.